

# Bulletin municipal Belloy-en-France



Juin 2018





En cette veille estivale, comme de coutume, faisons ensemble un point info sur les projets communaux inscrits au budget primitif du printemps dernier.

**En matière de fiscalité** : pour 2018, à Belloy comme les années précédentes, il n'y aura **pas d'augmentation du taux des 4 impôts locaux**, ceci dans un contexte financier et économique toujours aussi contraint et inchangé depuis 4 ans. Et comme bon nombre d'élus, nous sommes encore dans l'incertitude jusqu'en 2020 quant aux modalités de compensation et/ou d'imposition substitutives retenues par l'Etat, après l'annonce électorale en 2017, de la suppression de la Taxe d'Habitation en 3 ans, plus improvisée que bien finalisée, comme nous le constatons encore depuis des mois. La pérennité fiscale des compensations avancées par l'Etat en matière budgétaire, soulève nombre d'interrogations sur l'avenir du libre exercice des compétences communales et de leur autonomie financière, pourtant bien adaptée à la réalité et aux diversités locales des territoires. Et dans cette optique, l'exercice obligatoire, imposé par les lois Mapam et Nôtres d'une nouvelle compétence Gémapi, une Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations, dévolue aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2018, impose à Carnelle Pays de France, la répartition sur tous les contribuables d'une taxe Gémapi, toute nouvelle cette année pour les Belloysiens qui en étaient exemptés auparavant, car la commune avait pu jusqu'alors préserver son autonomie dans ce dossier.

**En matière d'urbanisme** : Le **PLU** a été **arrêté** le 1<sup>er</sup> février 2018. Il est d'ores et déjà consultable sur papier et sera bientôt téléchargeable sur **Géo-Portail Urba**. Nous sommes 2174 habitants à ce jour et 2500 sont prévus en 2030. **Le Clos du Pré Vert** (15 lots) est en cours. **Le Clos Serena** (28 logements et pavillons) avec plus de 60% de commercialisation va démarrer, **le Clos de la Vigne** (12 lots) est achevé et ses voiries ont été, conformément au PC réintégrées au domaine communal et participeront ainsi à l'avenir au plan de circulation de centre-ville.

**Le Parc de la Marlière**, ouvert de 6h à 23h, a accueilli la Fête Foraine de la Saint-Georges avec de nouvelles attractions pour le plus grand plaisir des enfants : jardin des senteurs, verger éducatif, prairie fleurie, sentiers de randonnée sont déjà en place, le mobilier de loisirs est à programmer et nombre de stationnements desservent déjà école, bâtiments publics et commerces.

Par ailleurs, pour la Place Sainte-Beuve, un dossier de subvention est en cours pour une rénovation en 2019.

**Dans le domaine de la voirie et des réseaux**, sont prévus : en juin, une campagne de **petit entretien post-hivernal** par enrobés projetés, et à l'automne, une **réfection** de la **Rue de Verdun** prolongée, entièrement prise en charge par Carnelle Pays de France.

Un **contrat espaces verts** est en fonction pour l'**entretien biannuel des écarts** du Beau-Jay et de la Gare comme pour la taille des haies et tilleuls communaux.

Concernant la **fibres optique** : cet été est prévu l'installation des trois armoires de distribution rue de la Croix Saint-Georges, Place du Souvenir et Domaine du Monttry, avec déploiement du réseau à l'automne et commercialisation auprès des particuliers, début 2019, sauf aléas.

Pour la **vidéo surveillance** : le projet est placé sous l'égide de Carnelle Pays de France et en liaison avec la Gendarmerie. Il est prévu à l'automne un déploiement du réseau et des caméras sur tout le territoire communal.

Installation du **Poste Source EDF à la Briqueterie** : cet été, après l'enquête publique d'avril-mai, l'arrêté du Préfet donnera le coup d'envoi des travaux du déploiement des réseaux et de la construction des bâtiments.

**Quant aux écoles et au monde associatif** : en juin, lors de la Kermesse de la Caisse des Ecoles, la participation toujours très attendue au spectacle de fin d'année des petits de Maternelle et de leurs professeurs, un samedi matin, jour chômé, a fait défaut à tous avec regrets. Le voyage de fin d'année des primaires a lui-même, été reporté au 25 juin pour cause de grèves SNCF prolongées.

Cette année encore, félicitations à Mme Prévost, Directrice, et à toute sa classe, qui **en 2018 comme en 2017**, ont obtenu le **1<sup>er</sup> Prix du Concours Scolaire Départemental du Centenaire 1914-1918**, des « petits artistes de la Mémoire et du regard des enfants sur la Grande Guerre » avec « Régis Arnould, mon aïeul : une guerre, une rencontre, deux destins ».

Saluons aussi, en mai dernier, la naissance d'une **nouvelle section** de danse **Zumba** : « **Evazion** ».

Enfin, comme chaque année, nous vous rappelons que vous avez la possibilité pour les grandes vacances comme pour les petites d'inscrire les **enfants de 4 à 12 ans** au **Centre de Loisirs** intercommunales de l'**ACELVEC**.

Merci d'avance aux parents et aux ados en herbes de réfléchir et veiller ensemble à des loisirs dès plus paisibles pour la tranquillité du voisinage dans le cadre de vie communal Belloysien, agréable et heureusement encore rural, que nous avons tous les uns et les autres, choisi.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

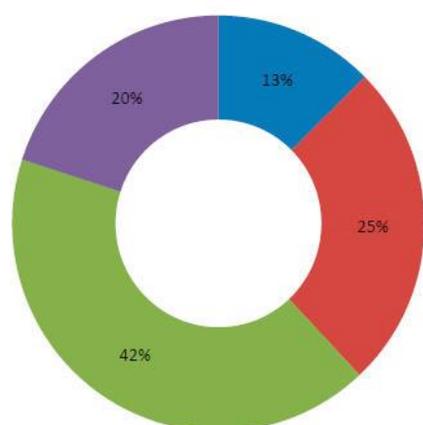


# FINANCES LOCALES

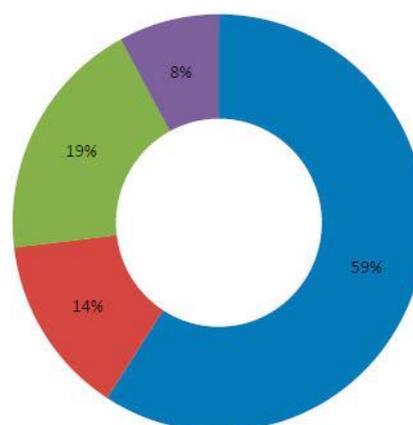
## BUDGET PREVISIONNEL 2018

### FONCTIONNEMENT : COMPARATIF BUDGET PREVISIONNEL 2018 / REALISE 2017

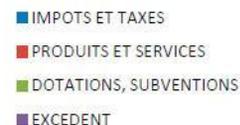
DEPENSES			RECETTES		
	BUDGET 2018	REALISE 2017		BUDGET 2018	REALISE 2017
ACHATS	238 800 €	265 340 €	IMPOTS ET TAXES	1 123 400 €	1 120 860 €
SERVICES EXTERIEURS	483 250 €	353 860 €	PRODUITS ET SERVICES	265 500 €	348 592 €
PERSONNEL+CHARGES	797 500 €	752 670 €	DOTATIONS, SUBVENTIONS	361 425 €	461 551 €
AUTRES CHARGES	380 450 €	313 892 €	EXCEDENT	149 675 €	164 435 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 900 000 €</b>	<b>1 685 762 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 900 000 €</b>	<b>2 095 438 €</b>



#### DEPENSES



#### RECETTES



### INVESTISSEMENT : BUDGET 2018

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à : <b>970 000 €</b>	<b>Budget communal – Dépenses Investissements 2018 :</b> Reste à réaliser 2017 : Place de la Marlière, Eglise, Terrains, PLU, et provisions : .....299 454 € Remboursement emprunt court terme (après perception des subventions et FCTVA) : .....492 000 € Toitures salle polyvalente et salle des fêtes + Travaux : .....58 546 € Vidéoprotection : .....20 000 € Autres travaux, achats et provisions d'investissement : .....100 000 €			
	<b>Budget communal – Recettes Investissements 2018 :</b> Fonds de compensation TVA : .....65 000 € Taxe d'aménagement : .....18 328 € Solde reporté section investissements : .....626 672 € Solde reporté section fonctionnement : .....260 000 €			
<b>2017/2018 – DES TAUX D'IMPOSITION STABLES</b>				
	<b>TH</b> Taxe habitation	<b>TF</b> Propriétés bâties	<b>TFPNB</b> Propriétés non bâties	<b>TP (CFE)</b> Taxe foncière entreprise
Belloy – taux 2018	13,10 %	12,78 %	55,52 %	22,05 %
Belloy – taux 2017	13,10 %	12,78 %	55,52 %	22,05 %
	Idem depuis 1995	Idem depuis 1995	Idem depuis 1995	Idem depuis 2011 Date de création de la CFE

# DES TRAVAUX INDISPENSABLES POUR SATISFAIRE NOS CONCITOYENS

## PARC DE LA MARLIERE

Le 3 novembre 2017, le marché des plantations a été passé par la commune, ce qui nous a permis d'engager la dernière phase des travaux pour ce bel ensemble de la Marlière. Les arbres, arbustes et végétaux divers ayant été choisis, il a bien fallu attendre la période propice à leur plantation, ce qui a été fait au printemps 2018. Nous tenions en effet à ce que l'ensemble des travaux - y compris le volet paysager auquel nous sommes très attachés - soit terminé avant d'ouvrir cet espace au public pour éviter des dégradations dommageables vis-à-vis de plants trop récemment plantés. C'est donc début mai - comme nous l'annoncions dans le précédent bulletin municipal - que ce Parc de la Marlière a été ouvert à la population.

Nous disposons désormais non seulement d'un lieu de promenade très agréable en centre village mais aussi d'un espace pour que des manifestations importantes puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles (comme la Fête communale de mai dernier) et des places de parking qui permettent un accès central unique et sécurisé vers les écoles, la micro-crèche, la salle polyvalente municipale, l'église, la mairie, la bibliothèque et les commerçants. L'objectif que nous nous étions fixé est ainsi finalisé ! Rappelons que cet espace est accessible de 6h à 23h.

## REFECTION DES CHAUSSEES COMMUNALES

Autant la première partie de l'hiver 2017-2018 avait été clémente et avait épargné nos chaussées communales, autant la fin de cette période hivernale a provoqué des détériorations que nous avons dû prendre en compte. C'est pourquoi nous avons une nouvelle fois fait appel à l'entreprise DTP2i pour réparer les dégâts provoqués par les intempéries en créant le moins de gêne possible à nos concitoyens. Cette intervention est programmée les 26 et 27 juin 2018.

## POUR CE QUI EST DE LA RD 909

La RD 909 est la route départementale qui va de la Croix verte à Viarmes en traversant le territoire de notre commune. De nombreux Belloysiens nous ont interrogés sur les importantes dégradations de cette voirie qui rendaient, en certains endroits, la circulation difficile.

Nous tenons à rappeler que cette voie est une voie départementale : les travaux sont donc décidés par le Conseil départemental et non pas par la mairie de Belloy-en-France. Cela étant dit, la réfection de cette voie très passante avait été prévue par le Conseil départemental mais des travaux importants étaient prévus : interconnexion des réseaux d'eau potable des syndicats intercommunaux desservant Belloy-en-France d'un côté et Saint Martin du Tertre de l'autre, fin 2017 - début 2018 d'une part, et alimentation du "poste source" situé derrière la gare de Belloy-Saint Martin d'autre part au deuxième semestre 2018. Il n'était donc pas possible de refaire cette route en sachant qu'elle serait, par deux fois, défoncée lors de travaux importants. Le Conseil départemental a donc décidé d'effectuer les travaux d'urgence pour rendre cette chaussée roulante et de reporter les travaux prévus initialement.

## LOTISSEMENT "LE MOULIN DE LA CROIX SAINT GEORGES"

Fin mai dernier, les travaux du Lotissement "Le Moulin de la Croix saint Georges" se sont terminés. Ce lotissement conçu par l'opérateur "FLINT" comprend une dizaine de pavillons. La fin des travaux va permettre la rétrocession à la commune de la rue de la Vigne,

voie qui jouxte ce lotissement. Lorsque cette rue jusqu'alors privée sera revenue à la commune, il nous sera possible d'élaborer un nouveau plan de circulation pour faciliter les déplacements dans notre village.



La Marlière



RD 909



Rue de la Vigne

Entrée de la Marlière

# TRAVAUX BATIMENTS

Des **travaux d'entretien et de rénovation** sur divers bâtiments ont été programmés pour cette année 2018 à savoir :

**Régénération de l'épiderme des toitures salle des fêtes et salle polyvalente** : lavage puis application de peinture polyuréthane couleur rouge tuile : l'entreprise STAP était intervenue dans les années 2000 sur ces toitures en mauvais état par l'application d'une mousse polyuréthane projetée.

Coût total des travaux ..... 29 136,48 € TTC

## A la Maison pour Tous :

### Travaux de peinture :

. grande salle (JAD) ..... 8 723,16 € TTC  
. hall d'entrée ..... 1 128,02 € TTC  
. vestiaire foot ..... 721,27 € TTC

## Installations du stade de foot :

. barrières et buts foot ..... 1 680,00 € TTC

## A la Mairie :

. travaux de peinture bureau n° 2 à l'étage ..... 3 008,88 € TTC  
. travaux de maçonnerie :  
mur de l'école le long des jeux et le long des marches ..... 7 369,50 € TTC  
. travaux de plomberie :  
sanitaires du Foyer des personnes âgées ..... 14 267,84 € TTC

Monique MOREAU, Maire adjoint

# LA VIE DES ECOLES

## La vie des Ecoles : Retour à 4 jours à la rentrée de septembre !

Les parents des écoles Belloysiennes se sont mobilisés pour répondre au sondage sur les rythmes scolaires avec deux tiers de répondants. Le retour de la **semaine à 4 jours** a été plébiscité par plus de 80% des répondants. Votre commune a donc entériné ce choix pour la rentrée de septembre 2018.

De ce fait, les nouveaux horaires à la rentrée seront :

Lundi 8h30-11h30 puis 13h30-16h30

Mardi 8h30-11h30 puis 13h30-16h30

Jeudi 8h30-11h30 puis 13h30-16h30

Vendredi 8h30-11h30 puis 13h30-16h30

La transition entre les services scolaires et périscolaires se fait naturellement par l'accompagnement des enfants entre les locaux de garderie / cantine et l'école dans une zone 100% piétonne à Belloy.

Les accès des écoles et des services de l'enfant sont maintenant facilités par l'ouverture de la place de la Marlière.

## Nous adaptons les services périscolaires aux nouveaux rythmes scolaires.

La garderie accueillera vos enfants aux horaires suivants :

Le matin de 7h à 8h30

Le soir de 16h30 à 19h

L'étude commencera par un goûter à 16h30 puis sera suivie par le temps d'étude surveillée par un enseignant de 17h à 18h.

Les animateurs s'occupent aussi des transferts d'enfants vers certaines associations situées à proximité comme le judo ou la zumba si les horaires le permettent encore l'année prochaine. Ces accompagnements doivent être confirmés par écrit par les parents.

Il est rappelé que toutes les modifications doivent être faites uniquement auprès des bureaux de la Mairie et par écrit uniquement comme stipulé dans le règlement. Le cahier de l'école n'est pas un mode de correspondance pour les services périscolaires. Seuls les enfants inscrits pourront être transférés dans les services périscolaires.

Tous les détails de fonctionnement des services périscolaires sont inscrits dans le règlement signé par vos soins en chaque début d'année scolaire et reste disponible toute l'année en Mairie.

## La mairie recrute

La mairie recherche des personnes pouvant ponctuellement venir faire des remplacements au sein des services de cantine et de garderie. Merci de déposer votre candidature en mairie.

Thibaut SAINTE-BEUVE, Maire-adjoint

# CENTRE DE LOISIRS DE L'ACELVEC

Notre centre de loisirs que nous avons conjointement avec Saint Martin du Tertre et Villaines sous Bois, accueille vos enfants de 4 à 12 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Après une période d'accueil des enfants de 3 ans, nous sommes contraints de revenir à un accueil à partir de 4 ans révolus de l'enfant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Les locaux ne permettent pas les activités et les temps de sieste des très jeunes enfants. L'encadrement d'un enfant de trois ans demande une approche transitoire entre une crèche et un centre de loisir ce qui est difficilement proposable par l'équipe de l'ACELVEC. La mairie de Belloy en France réfléchit à une alternative qui dans tous les cas ne sera pas mise en place pour la rentrée de septembre 2018.

Pour les modalités d'inscription et les dates limites, une note est disponible en mairie. La fermeture annuelle aura lieu du 5 au 12 septembre 2018.

Alain Couvineau, conseiller municipal, vice président de l'Acelvec

ASSOCIATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DE VACANCES DE L'ENFANCE DE CARNELLE, ACELVEC  
BELLOY EN FRANCE \* SAINT MARTIN DU TERTRE \* VILLAINES SOUS BOIS

**Hôtel de Ville Place Louis Désenclos 95270 SAINT MARTIN DU TERTRE**

**Tél. : 01 30 35 60 71**

**Mail : tertredesenfants@gmail.com**

## INFORMATION

Les inscriptions se font obligatoirement par le portail citoyen de Saint Martin du Tertre  
Pour connaître les codes d'accès, veuillez contacter la mairie de St Martin.  
Les enfants non-inscrits dans les délais impartis se verront refuser l'accès au centre.

Soit : 20 jours avant pour les vacances  
Le 15 du mois précédent les mercredis

Les règlements devront être effectués avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil.

PERIODES CONCERNEES	DATES LIMITES D'INSCRIPTION
<b>Vacances été</b>	<b>le 02 juin</b>
<b>Mercredi de septembre</b>	<b>le 15 aout</b>
<b>Mercredi octobre</b>	<b>le 15 septembre</b>
<b>Vacances de la toussaint</b>	<b>le 29 septembre</b>
<b>Mercredi novembre</b>	<b>le 15 octobre</b>
<b>Mercredi de décembre</b>	<b>le 15 novembre</b>
<b>Vacances de Noël</b>	<b>le 01 décembre</b>

Pour toutes difficultés d'inscription, merci de contacter le service scolaire en mairie de Saint-Martin du tertre 01 34 09 15 00

**Fermeture annuelle du centre de loisirs les mercredis 5 /12 septembre.**  
**En date du 1<sup>er</sup> septembre 2018, l'ACELVEC n'accueillera plus les enfants de moins de 4 ans encore jamais inscrits au centre de loisirs.**

# UN 8 MAI ENSOLEILLE SOUS LE SIGNE DE LA TRADITION ET DE L'ACTUALITE

La place Sainte-Beuve avait pris, en ce 8 mai 2018, un air de vacances : c'est sous un soleil ardent que le cortège traditionnel s'est constitué, derrière la voiture du policier municipal, pour se rendre au monument aux morts communal à travers les rues de Belloy-en-France. Les lunettes de soleil y côtoyaient des tenues vestimentaires légères et colorées qui exprimaient la satisfaction générale d'être sortis de la période pluvieuse et grise qui assombrissait l'horizon et le moral de chacun.

Arrivés Place du Souvenir, c'est sous les arbres qui entourent le monument aux morts, voire sous l'arrêt de bus, que les personnes présentes sont allées chercher l'ombre salvatrice !

Comme le veut la tradition régissant cette cérémonie, après l'ouverture du ban marquée par une envolée de clairon enregistrée, il fut procédé au dépôt des gerbes au nom du conseil municipal, de l'Union nationale des Combattants (U. N. C.) et, par **Delphine DRAPEAU**, sa suppléante, au nom de notre député **Guillaume VUILLETET**. S'en suivirent les tout aussi traditionnels "Appel aux morts", sonnerie aux morts et minute de silence. Pour clore cette phase de la cérémonie toujours aussi intensément émouvante, la Marseillaise jaillit sur la Place du Souvenir.

**Yves PEYRARD**, président de la section locale de l'U. N. C., prit alors la parole pour saluer le 73<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des Alliés sur les armées nazies. Il s'est engagé, au nom des Anciens Combattants, à "*promulguer le devoir de mémoire auprès des jeunes générations*" ; dans ce cadre, il rappela les interventions effectuées par sa section locale dans les écoles de Belloy-en-France et Villaines-sous-Bois et annonça une exposition qui aura lieu en novembre prochain sur le thème du retour des soldats de la Grande Guerre dans leurs foyers, fruit du travail effectué en commun avec la section locale "Généalogie". Yves PEYRARD lut ensuite un message national de son organisation qui s'élevait contre "*toute forme de communautarisme qui divise les Français*" et

appelait "*à combattre jusqu'à la victoire contre les forces de division et le terrorisme*".

Notre maire, **Raphaël BARBAROSSA**, rappela traditionnellement les morbides caractéristiques relatives à ce conflit mondial encore bien présent dans tous les esprits (50 millions de morts, la déportation de millions de civils, les bombes atomiques qui mirent fin à cette guerre, etc.) mais revint à notre actualité en rendant hommage à deux témoins de ce conflit récemment disparus : **Franck BAUER**, l'une des voix de "Radio-Londres" qui prononça 517 fois la formule historique "Les Français parlent aux Français", décédé le 6 avril 2018 et **Mireille KNOLL**, rescapée de la shoah mais assassinée à Paris le 23 mars dernier. Malgré le climat apaisé qui règne entre les deux Corées depuis quelques semaines, notre monde est encore, en cette année 2018, bien instable. Notre maire souligna les conflits que nous devons et devons affronter : les conflits économiques (notamment avec la Chine), les conflits démographiques (en particulier avec l'Afrique et il illustra son propos en citant un extrait du roman de **Gabriel FAYE**, "Petit pays", qui aborde la tragique question des réfugiés) et, bien entendu, les conflits environnementaux. Avant de conclure la cérémonie par la lecture du message de **Geneviève DARRIEUSSECQ**, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, Raphaël BARBAROSSA rendit hommage au Colonel **Arnaud BELTRAME** qui, "*par son sacrifice ultime librement consenti honore la nation toute entière*" et illustre "*les valeurs de la République*".

Revenant alors à la tradition, le maire ayant "fermé le ban", le cortège se reforma pour rejoindre la salle Saint Georges afin de partager le verre de l'Amitié, au son de l'Hymne européen, chant de paix par excellence, l'Hymne à la joie, dernier mouvement de la 9<sup>ème</sup> symphonie de Beethoven, inspiré par un poème écrit en 1785 par Frédéric von Schiller qui célèbre l'idéal de l'unité et de la fraternité humaines. Comment mieux terminer cette cérémonie du 8 mai ?

Jean-Marie BONTEMPS, Maire-adjoint



## La fête patronale 2018 à Belloy



C'est dans le tout nouveau parc de la Marlière que la fête foraine s'est installée cette année, sous un soleil un peu timide.

Les Belloysiens ont ainsi pu découvrir le nouveau parking de la Marlière, offrant un large espace pour accueillir de nombreuses attractions. Petits et grands ont eu l'embaras du choix entre manèges, auto-tamponneuses, maison du rire, "charivari" à belles sensations, bulles sur l'eau, trampoline ou encore machine digne d'un "entraînement d'astronaute" pour les plus audacieux.

Les autres stands ont aussi attiré beaucoup d'amateurs avec, notamment, celui des délicieuses confiseries tant appréciées des enfants, et des plus grands, après l'effort.

La superbe course U.F.O.L.E.P, organisée par le Club cycliste municipal de Belloy a, comme chaque année, débuté vers 14h, rue Faubert, le samedi 12 mai. Avec le "top départ" donné par M. le Maire, 180 coureurs répartis en quatre catégories se sont élancés dans notre campagne verdoyante sous les applaudissements des supporters. La course s'est déroulée avec deux chutes à déplorer mais heureusement sans gravité. C'est autour d'un verre de l'amitié, en présence de deux membres du Conseil municipal, que fleurs et coupes ont été remises aux vainqueurs en fin d'après-midi. Remercions **Michel PENZA**, Président du **CCMB** et son équipe qui, une fois de plus, ont mené l'opération avec excellence et bonne humeur. Un grand merci également à M. et Mme **SAINTE BEUVE** pour le prêt de leur cour de ferme qui facilite largement la gestion du parking durant cette course.



Le samedi soir, la retraite aux flambeaux, accompagnée de la fidèle fanfare de Seugy et précédée par notre policier municipal, Richard BRUXELLES, a drainé une multitude de Belloysiens, dans une ambiance chaleureuse. Le magnifique feu d'artifice, tiré par "Soirs de fêtes" et rythmé par le répertoire de Johnny, près de la rue de la Vigne, a rencontré un vif succès. Les familles ont pu prolonger la nuit sur la parc de la Marlière, malgré une météo mitigée. Merci aux familles **DEMAZIERE** et **HENNEQUIN** Alain pour leur autorisation de tir de feu d'artifice depuis leur terrain.

La fête patronale 2018 a pris fin le lundi 14 mai avec la distribution par le BEF de friandises et tickets de manèges aux enfants des écoles, pour leur plus grand plaisir.

Félicitations à André GAREAU, président du BEF ainsi qu'à toute sa dynamique équipe pour l'organisation parfaite de cette fête, attendue et appréciée de tous, chaque année.

Enfin, n'oublions pas de remercier également M. le maire et le personnel communal pour leur collaboration sur le plan logistique.

Depuis le début de son élaboration, nous informons régulièrement les Belloysiens sur l'avancée de notre **Plan local d'urbanisme (PLU)** notamment par le biais de nos bulletins municipaux et du site internet de la commune.

Rappelons en quelques mots que le PLU remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) qui nous était familier. **L'élaboration de notre PLU a débuté en 2014** avec le concours du cabinet SIMON-GENIN dont l'expertise et la qualité du travail nous ont beaucoup aidés dans cette tâche immense. Pendant la fin 2014, l'année 2015 et le début 2016, de nombreuses réunions ont eu lieu avec la commission municipale créée à cet effet, **le cabinet SIMON-GENIN** et des représentants des services de l'Etat pour faire le point de notre situation locale et élaborer les orientations d'urbanisme pour les quinze prochaines années.

**La réunion publique** convoquée en septembre 2016, **l'exposition en mairie** d'octobre/novembre 2016 ont permis à tous nos concitoyens qui le souhaitaient de prendre connaissance de notre projet et d'effectuer les remarques nécessaires. Toutes ces remarques et les propositions émises ont été examinées, ce qui a permis à **notre conseil municipal d'arrêter son projet de document le 29 juin 2017**. Trois mois ont été nécessaires pour permettre aux "personnes publiques associées" (Etat, communes voisines, Conseil départemental, Conseil régional, etc.) de réagir à ce projet. **Une enquête publique a alors pu être organisée de la mi-**

**octobre à la mi-novembre 2017** : tous les documents étaient mis à la disposition du public à la fois en mairie et sur notre site informatique municipal. Le **commissaire enquêteur** a tenu cinq permanences en mairie pour recevoir les habitants qui le souhaitaient puis a rédigé son rapport. La prise en compte des remarques effectuées lors de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur nous a permis d'ajuster au mieux notre projet définitif de PLU. **Le Conseil municipal a ainsi approuvé le PLU, à l'unanimité, lors de la séance du 1er février 2018**. Après un délai de trois mois permettant aux services de l'Etat de vérifier la parfaite légalité du texte adopté, **notre PLU est applicable** et est devenu, pour tous nos concitoyens, le document important à prendre en compte dans la préparation de tous les projets liés à l'urbanisme.

Presque quatre ans ont été nécessaires pour élaborer ce document important mais nous pensons que, grâce à la participation de tous les élus, à l'attention portée par la population, aux remarques et propositions qu'elle a émises et à l'aide du Cabinet SIMON-GENIN, nous avons désormais un PLU qui permettra à notre village de se développer harmonieusement en gardant son caractère rural comme nous nous y étions engagés vis-à-vis de la population !

Jean-Marie BONTEMPS

Maire-adjoint délégué à l'Environnement et au cadre de vie.



## CARNELLE PAYS DE FRANCE :

## UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES TRES ACTIVE

*Notre communauté de communes est très active : son conseil communautaire (\*), au cours de ce premier semestre 2018 s'est réuni le 31 janvier à Châtenay-en-France, le 28 mars à Viarmes et le 28 mai à Baillet-en-France. La prochaine réunion est prévue le 27 juin. Rappelons que **toutes ces réunions de l'instance délibérative de notre communauté sont publiques** et qu'elles sont préparées par les réunions de bureau et celles de toutes les commissions. N'hésitez-pas, pour approfondir ce sujet, à vous rendre sur le site de la communauté Carnelle Pays de France ([carnelle-pays-de-france.fr](http://carnelle-pays-de-france.fr)). Revenons simplement sur quelques éléments importants récents.*



### GRATUITE D'ACCES A L'ABBAYE DE ROYAUMONT

Rappelons que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les habitants de notre village, sur présentation d'un justificatif de domicile, accèdent gratuitement à l'abbaye de Royaumont, superbe monument médiéval situé à Asnières sur Oise et peuvent profiter tout aussi gratuitement des activités proposées chaque dimanche après-midi (concert, atelier pour les enfants, visites commentées, etc.). Notons que le 74<sup>ème</sup> **festival de Royaumont** aura lieu du 25 août au 7 octobre 2018. Le programme complet des 40 concerts et spectacles se trouve sur le site de l'abbaye.



### LA ZONE DE L'ORME

Zone d'activité communautaire située sur les territoires de Belloy-en-France et Viarmes, la zone de l'Orme se prépare un avenir très positif. Les démarches pour rechercher des entreprises, les convaincre des atouts de cette zone d'activités à taille humaine, la signature des promesses de vente qui sont toujours sous condition de la part des entreprises, etc. demandent beaucoup de temps. Le 29 mai, le premier acte de vente devant notaire a été signé ! Le temps pour l'entreprise d'obtenir son permis de construire, les travaux devraient débuter à l'automne prochain. D'autres promesses de vente signées au cours des derniers mois devraient se transformer rapidement en actes de vente ce qui permettra à notre zone communautaire de répondre aux objectifs fixés : création d'emplois pour la population et ressources fiscales pour notre communauté.

### REFECTION DE LA RUE DE VERDUN :

Dans le cadre du programme communautaire de réfection des voiries, à la demande de la municipalité de Belloy, "Carnelle Pays de France" a décidé de prendre en charge cette année la réfection totale de la rue de Verdun, entre la rue de la Vigne et le rond-point sur la route de Villaines-sous-Bois. L'appel d'offre a été lancé en juin 2018 pour permettre les ordres de services à l'automne.

### VIDEOPROTECTION :

Comme nous l'avons déjà évoqué dans un bulletin municipal précédent, dans le cadre d'un programme communautaire qui va permettre de mettre en œuvre la vidéo-protection sur l'ensemble des communes de la communauté, "Carnelle Pays de France" va impulser sur notre commune l'implantation de caméras. Pour ce programme qui bénéficie de subventions diverses, le reste à payer sera pris en charge par le budget communautaire à hauteur de 90 % (le solde à la charge du budget municipal) . Les appels d'offre sont en cours et le début des travaux est prévu, si les appels d'offres sont probants, en septembre.

### JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT :



Le 2 juin 2018, s'est tenue dans le Parc du Bois de l'Etang (juste en face l'Hôtel de Ville de Baillet en France), la première "Journée de l'Environnement" organisée par la Communauté de communes Carnelle Pays de France. Par un temps splendide, les visiteurs ont pu profiter de nombreuses animations (promenades à poneys, initiation à la pêche, ateliers divers notamment pour les enfants) et des stands tenus par les syndicats "Tri-Or" et "Sigidurs" pour le traitement des ordures ménagères, le parc Naturel Oise-Pays de France, un producteur de miel local, un éleveur de faucons, etc. Une très belle journée qui a aussi permis aux nombreux visiteurs de découvrir ce magnifique parc du Bois de l'Etang qui, si proche de notre village, mérite vraiment le détour !



### MYMAIRIE Belloy-en-France

Notre communauté de Communes finance une application mobile pour chacune des 19 communes de la communauté de Communes. Ceci pour un coup de 25000€ par an. L'application pour notre commune sera disponible au téléchargement (sur les plateformes Googleplay et Applestore) dès la rentrée scolaire de septembre 2018. Vous y retrouverez diverses informations comme les menus scolaires, l'agenda ainsi que des messages « pushes » d'urgences et divers publications ou annonces de la commune.

Jean-Marie BONTEMPS, conseiller communautaire

(\*) où Raphaël BARBAROSSA et Jean-Marie BONTEMPS représentent notre village

## PAROISSE DE BELLOY-EN-FRANCE

**Curé :** Abbé François SCRIVE

**Adresse:** 13, rue Faubert 95270 Belloy-en-France Tél: 01.30.35.70.31 Courriel : francois.sc\_rive@wanadoo.fr

**Site internet :** [www.belloy-en-france.org](http://www.belloy-en-france.org)

**Horaires des messes :** une feuille d'annonces est affichée au presbytère. (voir le site internet de la paroisse)

Dimanche 11h - Messe à Belloy

Il y a aussi une messe le dimanche à 9h à Villiers-le-Sec et le samedi à 18h30 à Villaines-sous-Bois

**Mercredi 15 août 2018 :** Assomption de la Sainte Vierge Marie, Patronne Principale de la France.

11h - Bénédiction des plantes médicinales, suivie de la Messe solennelle.

21h - Procession aux flambeaux et Consécration à Notre Dame.

**Catéchisme :** Inscriptions: mercredi 5 septembre de 10h à 12h et de 14h30 à 16h au Presbytère.  
samedi 8 septembre de 9h30 à 11h30 au Forum des Associations et de 14h30 à 15h30 au Presbytère.

Rentrée des catéchismes : Mercredi 12 septembre à 9h30.

**Baptêmes :** il est indispensable de s'inscrire quelques semaines auparavant.

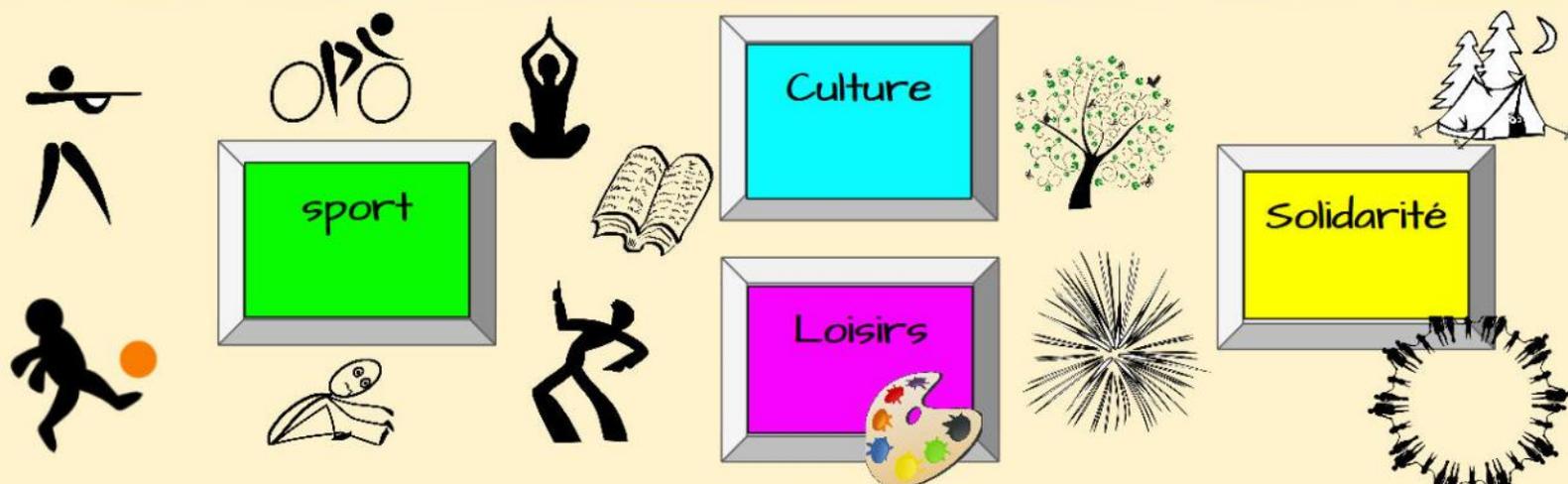
Que faut-il apporter ? Un livret de famille civil ou le livret de famille catholique, si l'on en possède un.

**Mariages:** il est indispensable de s'inscrire plusieurs mois avant le mariage et de rencontrer le prêtre avant de faire des réservations afin de connaître les dispositions de la paroisse .

D'autre part, le mariage engageant toute la vie, entraîne des droits et des devoirs conformément aux lois de l'Eglise. Il nécessite une préparation afin de savoir à quoi l'on s'engage.



## Forum des associations Belloy-en-France



Rendez-vous Salle des Fêtes le samedi 8 septembre 2018  
de 9H30 à 12H

Notre prochain Forum des associations se déroulera le **samedi 8 septembre 2018**. Venez encourager et rencontrer les membres des associations, qui se mobilisent toute l'année au sein de la commune pour vous permettre de participer à de multiples activités pour tous les âges. **Chacun pourra ainsi trouver la ou les activités qu'il recherche, tant dans le domaine sportif, culturel que celui des loisirs et de la solidarité.**

**Nouveau : à souligner la création d'une nouvelle association organisée cette année par des Belloysiens, qui proposera des cours d'éveil culturel, de sport et danse pour tous dès la rentrée et sera bien évidemment présente au forum.**

**Le 8 septembre 2018, de 9H30 à 12H00, rendez-vous à la salle des fêtes. Nous serons heureux de vous y accueillir et vous espérons très nombreux!**

Bonnes vacances à tous!  
Elisabeth TRIFOGLIO,  
Maire-adjoint, en charge des associations.

## ASCB : Hommage à Claude CHALOT



Enfant de Belloy, il est à l'origine de la fondation de l'**Association Sportive et Culturelle de Belloy**. Elle comptera jusqu'à douze sections. Association créée en avril 1971, Claude CHALOT en devient le premier secrétaire, le président étant Pierre Sainte-Beuve. Devenu président en 1978, il le restera jusqu'en 2004. Le comité directeur le nommera alors président honoraire. Il nous a quitté le 11 décembre dernier. L'ensemble du bureau a tenu à lui rendre hommage.

# BEF Belloy en Fête



C'est une joyeuse équipe de 20 bénévoles, qui tout au long de l'année anime notre village par différentes manifestations :

Le 10 février 2018 : **la soirée Karaoqué**



Le 08 avril 2018 : **la Brocante** toujours sous un soleil radieux



Le 02 avril : **la Chasse aux œufs** pour les enfants des écoles primaires et maternelles  
Une nouveauté qui a attiré de très nombreux enfants



Les manifestations à venir :

La participation au **Famillathlon de Luzarches** : dimanche 30 septembre

Le **LOTO** : samedi 27 octobre 2018 à partir de 17 H 30.

Le **BEAUJOLAIS** : jeudi 15 novembre 2018 de 19 H 00 à 23 H 00.

Le **MARCHE DE NOEL** : dimanche 02 décembre 2018 de 9 H 00 à 18 H 00.

Nous comptons sur vous, car n'oubliez pas que rien n'est possible sans l'aide des habitants de Belloy en France qui nous sont toujours fidèles.

Un grand merci à tous les membres du BEF pour l'organisation de ces festivités !

Nouveau Grand Défi pour le Téléthon de Belloy en France. Avec l'accord de l'A.F.M. et de la Coordination Téléthon du Val d'Oise, nous allons parcourir 308 kilomètres sur les routes du Val d'Oise, de la Somme et de l'Oise. Relier tous les "Belloy" en courant, tel est notre défi. Nous serons 9 à le relever. 7 coureurs vont se relayer toutes les 30 minutes, 1 conducteur et mention à Denis qui fera seul, les 308 kilomètres en vélo en tenant compagnie et sécurisant les joggeurs.

**Nous nous élancerons le samedi 29 septembre vers 9h00 et nous serons de retour le dimanche 30 vers 16h00.**

Nous avons besoin de vous pour encourager nos coureurs lors du départ et pour les acclamer lors de leur arrivée.

Nous avons mis en place des Bons de Parrainage, 5€ par kilomètre. Sous forme de DON, chèque à l'ordre de "AFM-TELETHON", ce qui vous permettra d'obtenir le reçu fiscal pour la déduction d'impôts.

Vous retrouverez ce Bon sur notre page FACEBOOK : Telethon Belloy.

Nous vous attendons aussi sur notre stand, lors du Forum des Associations le samedi 08 septembre 2018.

Le Comité d'Organisation du Téléthon à Belloy en

France

Notre site: [www.COTAB.fr](http://www.COTAB.fr)

Notre page Facebook: [téléthon belloy](#)



## Les activités du CCAS

### Repas des anciens :

Le repas organisé sous l'égide du Centre Communal d'Action Social s'est déroulé le 09 décembre 2017. Il a permis d'accueillir 88 convives au sein des locaux spacieux de l'espace de la Marlière dans une chaleureuse ambiance. Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré sans compter pour la réussite de cette journée qui s'est terminée dans la soirée et comme toujours, la convivialité était au rendez-vous.

### Colis des Anciens :

147 valisettes de mets festifs ont été distribuées à nos anciens. Ce fût l'occasion de rendre une petite visite à chacun, quelques mots échangés et tous sont heureux de recevoir ce colis en cette période de fêtes.

**Il est rappelé que les personnes âgées de 70 ans et plus, demeurant à Belloy-en-France et non inscrites sur les listes électorales, doivent se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.**

### La Galette des Rois au Foyer des Anciens :

Cette année, la Galette a eu lieu le jeudi 18 janvier 2018 au foyer. Elle a pu réunir encore bien des habitués qui se retrouvent tous les jeudis après-midi pour passer un moment agréable. Cette année, Raphaël BARBAROSSA, Président du C.C.A.S., étant indisponible, ce sont Monique MOREAU, Elisabeth TRIFOGLIO et Thibaut SAINTE-BEUVE qui sont venus partager un moment convivial.

### Les activités du Foyer :

Sortie d'une Journée pour un dîner spectacle le Vendredi 23 mars 2018 chez « Mireille » à Berck sur Mer pour le festival de la coquille Saint-Jacques. 28 personnes étaient présentes et ont passé une journée festive appréciée par tous.

### Prévisions programmées :

Séjour annuel de 8 jours et 7 nuits en Auvergne. Départ le vendredi 1<sup>er</sup> juin et retour le vendredi 8 juin 2018.

Sortie annuelle à Montgrésin en juin 2018 pour les fidèles du foyer afin de clore la saison

Sortie en octobre 2018 avec l'UNC

Novembre 2018 : Beaujolais nouveau au Foyer.

Sortie en fin d'année à Bruges - Bruxelles du 4 au 6 décembre 2018.

Bien d'autres manifestations peuvent avoir lieu en fonction de la disponibilité des organisateurs.



Monique MOREAU, Maire-Adjoint



Afin de leur rendre **hommage** lors de la commémoration du centenaire du **11 novembre 1918**, la **section de Généalogie** prépare une **exposition** sur les **soldats du village** revenus vivants de la **première guerre mondiale**.

**MERCI** de nous aider à enrichir cette exposition en partageant avec nous **courriers, photos, décorations, témoignages** concernant ces soldats et leurs familles.

Contactez notre association de généalogie par mail : **genealogie.belloy@yahoo.fr** ou bien en déposant **vos coordonnées** en mairie au nom de notre association.

D'avance **MERCI** !



## UN PETIT TOUR PAR LA BIBLIOTHEQUE

Que se passe-t-il à la bibliothèque, en dehors de l'accueil, des prêts et des retours, des inscriptions et des conseils aux lecteurs ?

### LE RANGEMENT

Après avoir accueilli nos adhérents, le premier travail des bénévoles est de ranger les livres rendus à leur place sur les étagères dans un ordre alphabétique déterminé, ici par nom d'auteur.



### L'ENREGISTREMENT

Avant de pouvoir emprunter un livre, Il faut le rentrer dans le catalogue informatique, mettre le tampon de la bibliothèque et un code barre.

### SELECTION ET NOUVEAUTES

Des bénévoles vont à la Bibliothèque départementale 2 fois par an choisir des livres qui nous seront prêtés. Une navette passe régulièrement et nous permet d'accéder à des livres qui ne sont pas à la bibliothèque. Afin de présenter des nouveautés aux adhérents nous nous concertons pour les nouvelles acquisitions. Ces livres vous les retrouvez sur le présentoir des nouveautés, après avoir été réceptionnés et catalogués.

**En 2017, 160 livres ont été achetés.**



### LE DESHERBAGE

Consiste à retirer étagères des livres ayant une certaine ancienneté, pour les mettre en réserve et donner de la place aux plus récents.

**Et puis il y a aussi la gestion quotidienne, les réunions, les préparations des animations, etc...**

**Françoise VILTET**

A.S.C.B./BIBLIOTHEQUE 1 place Sainte-Beuve Tel : 01 30 35 61 20  
bibliotheque-belloy-en-france@orange.fr  
Lundi 15h30-17h30, Mercredi 14h-17h30, Samedi 10h-12h30

## A LA MODE DE.....

Tel était le thème de la 28<sup>ème</sup> exposition de peinture organisée par l'équipe de la bibliothèque de Belloy. Soixante dix-huit tableaux étaient exposés abordant des sujets très variés. Beaucoup de couleurs, de créativité, attendaient les visiteurs qui furent nombreux ainsi que les 231 élèves de notre école. Nous avons reçu également en visite organisée des résidents de l'EHPAD ORPEA de Domont.

Nous remercions tous les artistes qui font la qualité de cette exposition, ainsi que la municipalité qui nous accompagne depuis tant d'années.

### **PALMARES de cette année 2018 :**

PRIX DE LA MUNICIPALITE : **LAEMLE Catherine**, aquarelle 2

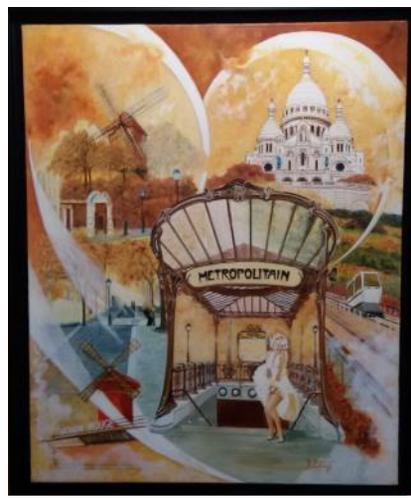
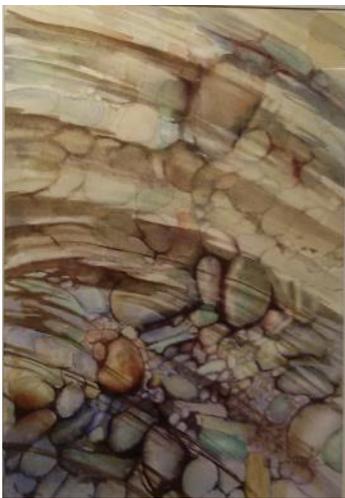
PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : **SALON André**, huile : le ciel de Plailly

PRIX DE L'A.S.C.B : **LAFORGE Daniel**, huile : Marie-Line à Montmartre

PRIX DE LA BIBLIOTHEQUE : **De LAFORGE Anne**, Email 2 : des mots bleus

PRIX DU PUBLIC : **BUNOD Tracy**, acrylique/fusain : The saith

PRIX DES SCOLAIRES : **ROSENVAIGUE Joële**, acrylique : Gare à toi 1



# Couleurs d'aujourd'hui

## Toujours là !!

Et nous serions très heureux de vous rencontrer lors du forum des associations début septembre.

Notre atelier libre est ouvert tous les jeudis de 14 h à 17 h 30.

Chacun s'exprime librement sur la toile dans une ambiance chaleureuse et pourra lors d'une future exposition montrer ses talents. Soyez nombreux à venir nous voir.

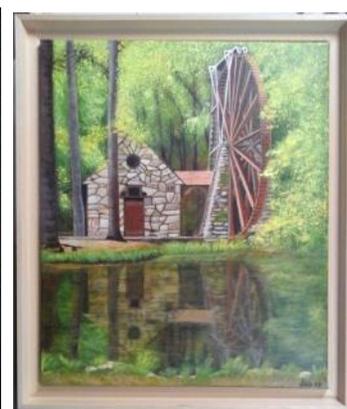
## COULEURS D'AUJOURD'HUI

Pour tout renseignement, contactez nous :

La présidente : 06 52 05 99 60

La trésorière : 01 34 71 21 70

La secrétaire : 06 46 33 80 66



## JAD

### Loisirs créatifs, peinture sur soie, cartonnage

Après avoir fêté 30 années d'une activité riche et pleine de créativité, l'association JAD poursuit son chemin dans les loisirs créatifs.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles techniques et de nouvelles inspirations en peinture sur soie et de nouvelles réalisations en cartonnage.

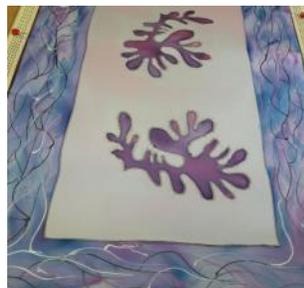
Dans une ambiance sympathique, nous continuons à nous renouveler avec un esprit dynamique et créatif.

Venez nous rendre visite au FORUM des ASSOCIATIONS, nous y serons présents.

Un stand y sera tenu par nos adhérents, ainsi nous pourrons donner tous les renseignements qui concernent notre association, et vous indiquer nos façons de travailler et de mettre en valeur des idées créatives.

Horaires d'ouverture: à la Maison pour tous les mardi de 19h00 à 21h30, les mercredi et jeudi après-midi de 14h à 18h.

Un lundi par mois l'atelier du cartonnage. Si vous souhaitez des renseignements, prenez contact avec Mme Collin Lorraina au 06 71 81 31 12 ou par mail [creations.jad@gmail.com](mailto:creations.jad@gmail.com)



## ASCB Section Yoga

Le Yoga est une discipline de vie alliant le corps et l'esprit. Il favorise l'harmonisation et l'équilibre.

Par le biais de postures, de respirations et de méditations, le yoga, au delà des bienfaits physiques, vise à apaiser le mental.

Il permet d'être présent à soi même et de profiter pleinement de l'instant.

Les cours sont hebdomadaires et durent 1h30.

Compte tenu d'un changement de professeur, le jour et l'horaire, ainsi que les différents renseignements pratiques vous seront communiqués lors du forum des associations .

Professeurs : Maud Brindejone : 06 89 85 71 88

Prisca Magistro : 06 13 73 67 85

Présidente : Christiane Anselle : 06 10 11 24 84



# ASCB Section Foot Belloy/Saint-Martin



Pour la saison 2017/2018 le club a engagé 17 équipes en championnat et coupes du val d'Oise dont 2 équipes en entente avec VIARMES et CHAUMONTEL, 1 équipe Séniors qui évolue le dimanche matin, 1 équipe vétérans qui évolue dans le championnat des plus de 45 ans.

En Féminines deux équipes : une pour les 14,15 et 16 ans et une autre pour les adultes.

Nous avons aussi 2 équipes en foot loisirs qui ne font que des rencontres amicales. Deux équipes se sont qualifiées en quart de finale de coupe du VAL D'OISE (les féminines et les seniors).

## EFFECTIFS

Cette saison le club a 250 adhérents dont 26 dirigeants et dirigeantes .

Au niveau de l'encadrement 2 éducateurs sont diplômés .

## DATES A RETENIR :

08 juin 2018 assemblée générale du club

16 juin 2018 tournoi des 12 et 13 ans et match parents dirigeants

17 juin 2018 tournoi des 10 et 11 ans

24 juin 2018 tournoi des 6 à 9 ans

Tous les mercredis de juin 2018 inscriptions saison

2018 /2019 de 18H à 19H30 à ST MARTIN

08 septembre 2018 forum des associations à BELLOY de 9H30 à 12H.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions les mairies de Belloy en France et de St Martin du terre qui ont accepté de nous offrir les médailles et les coupes pour les tournois de 2018.

Nous remercions les habitants de Belloy en France et St Martin du terre pour leurs dons lors du calendrier 2018 ainsi que le personnel communal pour l'entretien des terrains.

Nous remercions les commerçants et personnes qui nous aident pour les tournois et manifestations et plus particulièrement ceux qui ont participé au calendrier 2018:

AU PAIN DORE Rémi PLATEAU Boulangerie à BELLOY, LA FLORITHEQUE à BELLOY, GOMME BTP bâtiment travaux publics à BELLOY, ACJL RENOV entreprise de rénovation à BELLOY. la pharmacie LAWNICZAK à ST MARTIN, La Boulangerie PETIT à ST MARTIN, le vendeur d'articles de sport SPORT-PARK à VIARMES , IB ELEC électricien à ST MARTIN et DELICELY traiteur à ST MARTIN.

Enfin, tous ceux qui nous aident par leurs dons ou sponsoring.

**Nous recherchons toujours des bénévoles.**

**Pour tous renseignements, dons, ou sponsoring vous pouvez contacter :**

Thierry LESAFFRE 01 30 35 99 34

Didier JEAN 01 30 35 91 32





## Assurer le présent et... préparer l'avenir

Le **CCM BELLOY** fêtera en 2018 son 34<sup>ème</sup> anniversaire, beaucoup d'évènements et de plaisirs partagés au rythme des dernières décennies et qui font du club cycliste local une référence dans le cyclisme val d'oisien...

Mais pas question pour le président Michel PENZA et ses troupes de somnoler sur ce brillant passé, mais plutôt, assurer le présent, et préparer les futures échéances car rien n'est jamais acquis !

Alors 2018 est une année à risque au regard de la très brillante saison 2017 et les coureurs aux maillots verts devront batailler pour rester dans les meilleures années en termes statistiques.

Mais les challenges à relever c'est aussi l'histoire de ce club et, dès le mois de mars, les 34 licenciés se sont mobilisés et ont effectué un bon début d'exercice :

A mi-avril, une centaine de participations a été enregistrée sur les départements du Val d'Oise et de l'Oise .

Et déjà une belle victoire d'Eric DELATTRE une valeur sûre à TAVERNY le 25 mars dernier, mais ce n'est pas tout !

Un podium pour pascal SIGNORE à HERCHIES dans l'Oise, mais aussi 14 places dans les 10 premiers le fameux top ten...

Un autre indicateur bien orienté, celui du réputé challenge du Val d'Oise, un classement de la régularité sur 15 courses , après 4 épreuves le CCM BELLOY figure très honorablement dans les 4 catégories, signe d'une belle homogénéité :

en 1° cat : Steve DENIS 6°

en 2° cat : Eric DELATTRE 4° , Vincent DUBREUIL 16°

en 3° cat : Gérard ZANKO 14°

en GS : Thierry PAVARD 6° et Lionel SOHIER 14°

Les hommes du président PENZA tenteront comme d'habitude d'honorer leurs couleurs et confirmer ces premiers bons résultats le 12 mai prochain sur leur territoire avec la traditionnelle organisation de Belloy-en-France, soutenus par leur public, les verts chercheront l'exploit et surtout une belle prestation collective...

Le présent est donc bien parti, mais le CCM BELLOY prépare aussi l'avenir en nouant de nouveaux contacts et ainsi élargir sa liste de partenaires déjà nombreux qui sont encore une fois remerciés à cette occasion.

Cette démarche d'anticipation et d'ancrage de ses partenaires est indispensable pour assurer les prochaines saisons qui mèneront, nous en sommes convaincus, au 40<sup>ème</sup> anniversaire de ce club qui dure !

*Alain DENIS*



# NOUS AVONS RENCONTRE POUR VOUS :



## Michel PENZA, l'homme qui fait tourner les roues

Chaque année, lors de la Fête communale, nombreux sont les Belloysiens qui, en famille, encouragent les coureurs cyclistes qui sillonnent notre commune et ses environs pour le "Prix du Conseil municipal". Derrière ce spectacle sportif apprécié, se cache un homme, aussi discret qu'efficace : Michel PENZA.

## UNE FAMILLE BIEN IMPLANTÉE A BELLOY-EN-FRANCE.

Le jeune Michel "débarque" de son Italie natale (Région des Pouilles) à Belloy-en-France en 1962. Son père travaille depuis trois ans chez M. FREMONT qui lui propose une location rue Mirville pour permettre à sa famille de le rejoindre. Aîné de 4 enfants, Michel grandit dans notre village, suit les cours de l'école élémentaire et y obtient son Certificat d'Etudes. Pendant trois ans, il sera apprenti "chez Leroux" (à l'emplacement des ateliers techniques actuels) pour passer et obtenir son CAP de "Menuisier Charpentier". Ce diplôme obtenu, M. LEROUX l'emploie jusqu'en 1990. Il devient alors associé de l'entreprise et cela jusqu'en 1997. Au 1<sup>er</sup> janvier 1998, il devient artisan autonome, toujours en menuiserie Charpente, à Villaines-sous-Bois jusqu'à son départ en retraite, en 2015.

Pendant ce temps, une de ses sœurs travaille dans l'entreprise "Oberti". Quant à son frère Mattéo et son autre sœur Lucia, ils travaillent dans l'entreprise Compagnon, rue Faubert.

## UNE RICHE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Son apprentissage a débuté en décembre 1967. La première année, il suit des cours par correspondance et se rend, un jour par semaine, à Asnières-sur Oise avec les autres apprentis du coin. Le nombre d'apprentis s'accroissant dans la région, c'est un ramassage en car, qui l'emmènera, un jour par semaine ("Théorie le matin et Pratique l'après-midi" se rappelle-t-il) au CFA d'Ermont pour ses 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années d'apprentissage. Il a beaucoup aimé sa profession et son domaine d'activité que ce soit comme salarié, associé ou artisan. Il a pu ainsi travailler dans des lieux prestigieux de notre région comme la Fondation Royaumont ou le "Palais abbatial des Rothschild" qui la jouxte ("Du sous-sol à la toiture sans oublier les petits ponts en bois au-dessus des cours d'eau dans le parc ni les petites écluses aussi bien dans l'Abbaye que dans le Palais" précise-t-il). Pendant sa carrière, il a formé 5 apprentis : "Ils ont tous eu leur CAP mais un seul est resté dans la profession !" sourit-il.

## UN SPORTIF ACCOMPLI

D'abord footballeur au club de Viarmes/Asnières sur le terrain Delacoste, il se réoriente très vite vers le judo à Viarmes. Marié en 1976, il déménage à Asnières-sur-Seine ("un appartement au 9<sup>ème</sup> étage !) puis à Saint Gratien où il fréquente le club local de judo. Cein-

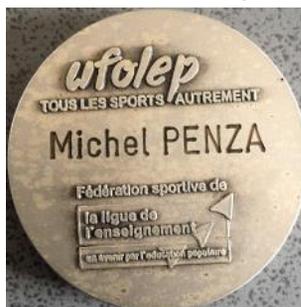
ture noire 2<sup>ème</sup> Dan, il participe alors à la création d'un club de Judo au Moulin de Sannois où il transmet son art et ses valeurs aux plus jeunes. Mais il travaille toujours à Belloy où il visite également ses parents. Sa route croise alors Jean-Claude PINAUD, lui aussi impliqué dans ce sport. En 1984, la famille PENZA (avec ses deux garçons Christophe et Frédéric) emménage dans un pavillon à Attainville. Michel ne trouve pas, dans le coin, "un club avec une ambiance sympa". Il arrête donc le judo et se lance dans une nouvelle aventure.

## LE CLUB CYCLISTE MUNICIPAL DE BELLOY

C'est son jeune frère, Mattéo, qui crée en 1983 et affine à l'UFOLEP ("L'autre idée du sport") en 1984 ce club de cyclo sport (trois existaient seulement à l'époque : ceux de Montsoul/Baillet, Bouffémont et Belloy). Michel rejoint ce nouveau club dès 1984. En 1985, il participe à des compétitions "après une petite année d'adaptation". Ce club comptait à l'époque une dizaine de coureurs et était sponsorisé par LMB, garage Peugeot situé aux Quatre Routes à Ezanville (maillot bleu et jaune).

Il deviendra secrétaire du club en 1994 et président en 1995. Vingt trois ans plus tard, Michel PENZA est toujours fidèle au poste, le club compte aujourd'hui 36 coureurs ("On est monté à plus de 50 quand on a créé la section VTT avec Saint Martin du Tertre, puis le nombre a baissé et la section VTT a fermé"). Etre président, c'est beaucoup de "boulot administratif" notamment lorsqu'on organise une course (démarches vis-à-vis de l'UFOLEP, des mairies traversées par le circuit, de la Croix Rouge, de la Préfecture et transmission des résultats officiels après la course) affirme-t-il en sortant le "dossier très épais" de la course de la Fête communale 2018 (207 coureurs). A cela s'ajoute la préparation concrète du circuit, l'organisation des signaleurs aux carrefours et le suivi de la course. Outre l'épreuve annuelle à Belloy, Michel organise une Nocturne (début juin) et une autre course à Attainville (septembre). De début mars à mi-octobre, compétition tous les week-end dans le Val d'Oise, l'Oise ou l'Île de France voire même le Loiret. De début décembre à fin février, ce sont les routes du Val d'Oise et de l'Oise qui accueillent les coureurs du club le samedi après-midi pour leur entraînement hebdomadaire.

Pourquoi s'astreint-il donc à cette tâche si prenante ? "Tout simplement pour que les gens puissent pratiquer le sport qui leur plaît. Qu'ils éprouvent du plaisir; S'il n'y avait pas de bénévoles, ce ne serait pas possible" répond-il avec franchise et humilité en montrant la médaille de bronze et la médaille d'argent de l'UFOLEP qu'il a reçue en 2017. "Elle est belle, j'en suis fier !" affirme-t-il. Si des médailles sont méritées, ce sont bien les vôtres, Michel PENZA, car c'est une reconnaissance de votre dévouement et de la joie autour de vous.



Jean-Marie BONTEMPS,  
Maire-adjoint



## La divagation d'animaux sur la voie publique

Est considéré comme en état de divagation, le chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau : N'est plus sous la surveillance effective de son maître ; Se trouve hors de portée de voix de son maître ; Est abandonné, livré à son seul instinct.

La divagation d'animaux constitue une infraction à l'arrêté municipal n°6/16 susceptible d'entraîner outre une peine d'amende pouvant s'élever à 38€ maximum, la capture de l'animal et son transfert en fourrière d'où il sera gardé pendant un délai de 8 jours ouvrés et francs. Au-delà, les animaux sont réputés abandonnés par leur propriétaire. Les animaux ne seront restitués à leur propriétaire, qu'après paiement des frais de fourrière.

### Contact :

#### Fourrière Animale du Val d'Oise

Lieu-dit « Fosse Imbert »

95820 Bruyères-sur-Oise

Tél. : 01.30.28.43.13 - 01.30.28.84.70

## Déjections canines, irrespect et pollution

Les bonnes habitudes, l'éducation, le respect des autres, sont au centre de la problématique des pollutions canines. Il s'agit bien de la responsabilité des propriétaires qui ont des devoirs, et notamment celui de ramasser les déjections de leurs animaux.

Pour rappel, des distributeurs de sacs pour déjections sont installés ruelle des jardins Saint-Georges, ruelle de l'Eglise, ruelle de l'Ortier et en bas du Clos La Fontaine et rechargés régulièrement par les services techniques de la commune.

Rappel du montant de l'amende : Contravention de 3ème classe (jusqu'à 450EUR) – Art. R633-6 du code pénal

## Rappel sur la législation sur les chiens dits « dangereux »

Suite à la survenance régulière d'accidents graves causés par des chiens d'attaque ou de défense, le ministère de l'intérieur a renforcé sa législation relative aux chiens dangereux avec la mise en œuvre de la loi du 20 juin 2008.

Ce texte dispose notamment qu'avant le 31 décembre 2009, les propriétaires et détenteurs de chiens de 1ère ou 2ème catégorie devront être obligatoirement titulaires **d'un permis de détention** délivré par le maire de leur commune, au lieu de faire une simple déclaration en mairie. Il prendra la forme d'un arrêté municipal et les références de l'arrêté seront inscrites dans le passeport européen du chien.

Sont nécessaires à l'obtention du permis de détention : certificats d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile et de stérilisation pour la 1ère catégorie ; Evaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire inscrit sur la liste départementale (disponible en mairie), évaluation devant être renouvelée à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) selon la dangerosité du chien (évaluée de 1 à 4) ; Attestation d'aptitude du maître.

## Qualité de l'air

Nous rappelons les termes du règlement sanitaire départemental du Val d'Oise en matière d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets ménagers, industriels ou commerciaux. Ces deux derniers cas sont soumis à une filière d'élimination spécifique en l'absence d'accord-convention avec le syndicat de ramassage TRI-OR.

Vous vous exposez à une amende minimum prévue pour les contraventions de 3ème classe. – Article 7 du décret n°2003-462.

Richard Bruxelles, Agent de Police Municipale

## INFORMATIONS

### Déploiement de la fibre optique

Le calendrier initialement prévu a pris un petit peu de retard. Les trois armoires qui "couvriront" notre commune seront installées pendant l'été 2018 au Montry, Place du Souvenir et Allée des Tilleuls. Le déploiement de la fibre aurait donc lieu à l'automne ce qui permettrait une commercialisation début 2019 pour respecter le délai de trois mois imposé par la loi entre la fin du déploiement de la fibre et la commercialisation.

### Création d'un poste source à Belloy-en-France

Pour assurer la qualité de la desserte en énergie électrique sur la partie Est du Val d'Oise, ENEDIS (entreprise qui gère le réseau d'électricité en France quel que soit le fournisseur) et R. T. E. (Réseau de Transport d'Electricité est le seul acteur sur le marché de l'énergie chargé du transport de l'électricité) ont le projet de créer un poste source 225000/20000 volts en bâtiment et l'installation de deux transformateurs en 2020, Chemin de saint Prix (derrière la gare Belloy/Saint Martin). Ce poste sera raccordé au Plessis-Gassot par une liaison souterraine Belloy-en-France - Plessis-Gassot.

Le rôle d'un poste source est de transformer l'énergie issue du réseau public de transport géré par RTE grâce à des transformateurs permettant d'alimenter les réseaux moyenne tension gérés par ENEDIS.

Le projet sera mis en œuvre sur une parcelle de 11 117 m2 située dans la zone d'activité municipale. Une enquête publique a été organisée du 3 avril au 4 mai 2018. Le commissaire enquêteur avait un mois pour rendre son rapport au Préfet qui dispose lui-même de deux mois pour statuer sur le dossier. Ensuite, c'est le Préfet du département lui-même qui délivrera le permis de construire, ce qui permettra le début des travaux fin 2018. Nous ne manquerons de vous tenir informés de ce chantier.



Vue générale depuis l'angle sud-est

Jean-Marie  
BONTEMPS  
Maire-adjoint

# INFORMATIONS



Restauration, Rénovation Véhicules Anciens - Voitures de Collection

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à **Frédéric THIN** sur notre commune. Le garage **GTSouvenirs** est officiellement ouvert et en activité. Après avoir pris possession des lieux, Frédéric Thin a procédé à de nombreux travaux d'aménagement et de restauration du garage. L'activité principale est centrée sur l'entretien et la restauration d'automobiles d'époques, et tout spécialement de l'emblématique marque Porsche.

Alexis Graf Maire-adjoint



## EN CAS DE CANICULE, 5 CONSEILS TOUJOURS VALABLES :

- 1- **Buvez fréquemment et abondamment** (au moins 1,5 litre d'eau par jour même si vous n'avez pas soif)
- 2 - **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- 3 - **Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour** (douches, bains, brumisateur ou gant de toilette mouillé sans vous sécher)
- 4 - **Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**, (pièce la moins exposée de votre logement, supermarchés, cinémas...)
- 5 - **Aidez les personnes les plus fragiles et n'hésitez pas à demander de l'aide** (notamment auprès de votre mairie).

Pour ce qui est de notre commune, **Richard BRUXELLES**, gardien de police municipale, les membres du CCAS ainsi que le secrétariat de la mairie sont à votre disposition pour intervenir rapidement.

6 - **Le registre des personnes vulnérables** est disponible en mairie et les intéressés (répondant aux critères de sélection liés à l'âge ou au handicap) ont la possibilité de se signaler en mairie afin qu'ils puissent être informés des recommandations d'usage lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels

**Vous pouvez joindre le secrétariat le matin ou laisser un message l'après-midi au : 01 30 35 70 14**



## CIVISME

l'affaire de tous

## Civisme et respect, l'affaire de Tous !

Au chapitre des nuisances générées au quotidien, l'article 2 de l'arrêté municipal du 01 juillet 2015 stipule entre autre, que les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, perceuses, bétonnières, raboteuses, ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que de :

**8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30, les jours ouvrables**

**9h00 à 12h00 et 16h00 à 19h00 les samedis**

**10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés**



	Pompiers 18 / SAMU 15	
	Gendarmerie Viarmes	01 30 35 45 39
	Dr. R. Barbarossa	01 30 35 75 65
	Pharmacie Leroux	01 30 35 75 21
	Micro-crèche	01 30 35 08 39
	Ecole maternelle	01 30 35 74 11
	Ecole élémentaire	01 30 35 71 56
	Collège Marcel Pagnol, Montsoulst	01 34 69 85 92 / Fax 01 34 08 70 43
	Lycée Gérard de Nerval, Luzarches	01 30 29 55 00 / Fax 01 34 71 93 50
	Lycée professionnel Jean Mermoz	01 34 73 99 95 / Fax 01 34 73 99 82
	CAF	0 810 25 95 10
	Poste	36 31
	SNCF	08 92 35 35 35
	ERDF Service clientèle	08 10 69 16 51
	Dépannage ERDF	08 10 33 30 95
	GRDF Service clientèle	08 10 22 40 00
	Dépannage GRDF	08 00 47 33 33
	Eau Potable CEG	01 34 38 86 86
	Eaux Usées SFDE (Veolia)	0 811 90 04 00

**Tous nos vœux de bienvenue au bébé et félicitations aux heureux parents !**

Maël DEMBSKI BUVAT	23/11/2017
Naomi RIVADULLA	19/12/2017
Kyron LÉOCADIE	02/01/2018
Juliana TABURET	30/01/2018
Alexandra DIRIL	21/03/2018
Ilyana MARINO	27/03/2018
Ilyana RUSCHER	30/03/2018
Ethan PASCOAL	04/04/2018
Aaron PARADELLS	21/04/2018
Yann FAYE	26/04/2018
Léo VALLET	06/05/2018
Raphaël SIMONY	07/05/2018
Oscar BESANT	11/05/2018

**Tous nos vœux de bonheur à :**

Jonathan LECKRAM et Estelle DOUCIN  
26/05/2018

**Nous avons le regret de rappeler le décès de**

Claude CHALOT  
11/12/2017

Etiennette QUITTEMEL Veuve BEAUGRAND  
28/12/2017

Guy BOLANTIN  
06/02/2018

## Second semestre 2018

Samedi 07 juillet, Grandes vacances et concours des boules carrées avec le CBBF

Lundi 03 septembre, Rentrée scolaire

Samedi 08 septembre, Forum des associations

Samedi 15 septembre, la Carnelloise au Parc de Toutedville à Viarmes / Asnières sur Oise

Dimanche 23 septembre, Journée portes ouvertes du CBBF

Samedi 29 septembre, départ du Belloython , retour le dimanche 30 septembre

Dimanche 30 septembre, Famillathlon de Luzarches

Samedi 27 octobre, loto du BEF

Week-end du 10 et 11 novembre, Exposition Généalogie, les soldats du village revenus vivants.

Dimanche 11 novembre, Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918

Jedi 15 novembre 2018, le Beaujolais du BEF

Samedi 17 novembre, Soirée Cabaret, COTAB

Week-end du 24 et 25 novembre, Exposition de la JAD

Samedi 01 décembre, Participation du Club Sambo pour le téléthon 2018

Dimanche 02 décembre, Marché de Noël du BEF

Du 04 au 06 décembre, Voyage à Bruges, Bruxelles, CCAS

Week-end du 08 et 09 décembre, Téléthon avec le COTAB

Mairie : Tél : 01 30 35 70 14 Fax : 01 30 35 96 60

Ouverture du secrétariat tous les jours de 8h30 - 12h00

Le mercredi, ouverture de 8h30 - 12h00 et 13h30 - 19h00

Site internet : [www.belloy-en-france.fr](http://www.belloy-en-france.fr) / adresse de messagerie : [mairie@belloy-en-france.fr](mailto:mairie@belloy-en-france.fr)

Responsable de publication : Raphaël BARBAROSSA

Comité de rédaction : Céline Marache, Florence Anselte, Elisabeth Trifoglio, Monique Moreau, Jean-Marie Bontemps, Alexis Graf

Crédit photo : Florence Anselte, Sylvio Trifoglio, Mairie de belloy-en-France